



Madame, Monsieur,

Vous êtes intéressé-e par notre formation en voilerie.

Si vous souhaitez nous rencontrer et découvrir cette formation en activité, vous pouvez nous rendre visite de septembre à mi-décembre, de février à fin mars.

Au préalable, prévenez-nous de votre visite. Durant les périodes de confinement, nous ne recevons aucune visite.

Les jours travaillés sont le lundi (9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30), le mardi, mercredi, jeudi (de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30) et le vendredi (de 8 h à 12 h). Nous organisons deux fois durant la formation une opération portes ouvertes le vendredi et le samedi (une en avril et une autre en novembre).

Vous êtes salarié-e dans une entreprise. Vous pouvez bénéficier du financement du coût de votre formation et rémunération par le biais du CPF de transition (dispositif remplaçant le congé individuel de formation). La structure a contacté est Transitions pro de votre région.

a) *Conditions administratives à remplir pour faire votre demande :*

1) **si vous êtes en CDI** : il faut justifier d'une ancienneté de 24 mois, discontinu ou non, dont 12 mois dans la même entreprise, quel que soit la nature des contrats de travail successifs.

2) **Si vous êtes en CDD** : il faut avoir travaillé 24 mois, consécutifs ou non au cours des 5 dernières années, dont 4 mois en CDD consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois.

Exclus de ce dispositif : les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation, les contrats conclus avec un jeune au cours de son cursus scolaire ou universitaire, les CDD qui se transforment en CDI, les CUI CAE (Contrat Unique d'Insertion. Contrat d'Accompagnement à l'Emploi).

b) *La rémunération durant le CPF :*

La rémunération est maintenue sur le temps de travail sous réserve d'assiduité en centre de formation et en stage en entreprise. Ce qui est réalisé hors temps de travail n'est pas rémunéré.

Calcul de la rémunération : Elle est calculée sur la base d'un pourcentage du salaire moyen de référence (12 mois précédant le début de l'action de formation pour les salarié-e-s en CDI. Pour les CDD, le salaire moyen de référence est calculé sur la base des derniers mois en CDD à l'exclusion des contrats CUI CAE, apprentissage, professionnalisation).

Montant : Pour un salaire inférieur ou égal à deux Smic, la rémunération est maintenue à 100 %.

Pour un salaire supérieur à deux Smic, la rémunération s'établit à 90 % pour les formations s'étalant sur une année ou 1200 heures pour les formations en discontinu ou à temps partiel.

Vérifiez les prises en charge possible auprès de l'organisme auquel vous dépendez, elles peuvent différer.

c) *Procédure à suivre* : à minima 4 mois avant le début de l'entrée en formation.

1) **Contactez Transitions Pro de votre région** auquel votre employeur reverse ses fonds. **Participez à leur réunion d'information.**

2) **Prenez rendez-vous avec un-e conseiller-ère** pour construire votre projet de formation.

3) **Demandez une autorisation d'absence à votre employeur** (en précisant l'intitulé, la date, la durée, l'organisme de formation) et la faire parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception ou en main propre en demandant un accusé de réception.

4) L'employeur a un mois pour répondre. Passé ce délai et sans réponse de sa part, la demande est considérée acceptée.

5) **Demandez le dossier de prise en charge auprès de Transitions pro de votre région.** Faire compléter le dossier par le centre de formation, vous et votre employeur. Rédiger une lettre de motivation et un CV à destination de la commission paritaire. Votre conseiller Transitions pro peut vous aider dans vos démarches.

6) **Déposez le dossier complet 60 jours avant le début de la formation** auprès de Transitions pro. Votre dossier sera examiné au plus tard à la commission qui précède votre entrée en



formation. En cas de réponse négative, vous pouvez déposer un recours en apportant des éléments nouveaux.

Vous allez trouver plusieurs documents à télécharger sur le site :

A conserver :

	Un plan de formation comprenant les périodes en centre et en entreprise
	La fiche encadrant
	Indemnité pôle emploi ou aide région
	Livret de compétences
	Fiche Carif Oref

Si vous souhaitez être convoqué-e aux tests et entretien de sélection, il faudra nous faire parvenir les documents suivants complétés :

	La fiche administrative
	Le curriculum vitae
	La lettre de motivation
	Copie carte d'identité
	Copie assurance responsabilité civile

Avant votre entrée en formation, des tests et entretien de sélection auront lieu sur une journée maximum :

- Nous débuterons par une information collective,
- Nous vous demanderons de réaliser un découpage, un montage et un collage avec du double-face en fonction des instructions (plan fourni) (durée : une heure),
- De répondre à un questionnaire écrit portant sur votre connaissance du milieu, votre motivation, des exercices de géométrie (durée : une heure),
- Ensuite, nous vous recevrons pour un entretien d'une ½ heure.

A la suite des tests, vous aurez une réponse sous 15 jours à 3 semaines par courrier ou courriel. Si la réponse est positive, nous vous indiquerons la procédure administrative à suivre, et nous vous joindrons les informations nécessaires pour la rentrée : la liste d'outillage, le règlement intérieur (à lire, imprimer et nous retourner signé), la fiche « en cas d'accident » à nous compléter et nous retourner, la liste hébergement, le plan détaillé.

Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez plus de précision.

Dominique BESCOND.



PLAN DE FORMATION/DISPOSITION D'ACTION DE FORMATION VOILIER NAUTIQUE

	heures
MODULES :	
1. Approche du métier, conception de la formation	80 heures
- Objectifs de la formation, méthodes pédagogiques	
- Approche globale du métier : transformation, services,	
- Positionnement de départ,	
- Evaluations.	
2. Culture générale :	40 heures
Rappel en :	
- Mathématiques,	
- Géométrie plane,	
- Vocabulaire.	
3. Technologie pratique des outils	80 heures
- La machine à coudre : mécanique	
réglage	
accessoires	
4. Culture professionnelle	40 heures
- Histoire de l'évolution des voilures et des coques	
- Théorie de la voile, équilibre sous voile	
- Théorie du gréement,	
- Types de coupe.	
- Conception assistée par ordinateur, tables traçantes	
- Presse à sertir, à manchonner,	
- machines à souder.	
5. Technologie des matériaux :	80 heures
- Filins, cordage, tissus : nature, caractéristiques, usages	
- Altérations et entretiens,	
- Câble métallique : assemblages et terminaisons,	
- Profils métalliques de mât : caractéristiques.	
6. Pratique	400 heures
Voiles et tauds :	
- La fabrication :	
Chronologie, organisation des postes	
Les différentes étapes,	
Contrôle de qualité : critères	



- La réparation : Cas types. Expertise.

Matelotage

- Enrouleurs : La pose

7. Adaptation à l'entreprise :

200 heures

- Méthodes

- Outillage

- Ratios.

8. Divers : développement durable, égalité homme femme, SST

31 heures

DATES DE FORMATION : de septembre à mi mai

- Formation en centre : du 6 septembre au 17 décembre 2021

du 24 janvier au 25 mars 2022

du 19 avril au 12 mai 2022

stage en entreprise : du 3 au 22 janvier 2022 et du 28 mars au 16 avril 2022.

Portes ouvertes : les 5 et 6 novembre 2021. Récupérations les 10 novembre et le 12 novembre (matin) 2021.

Les 22 et 23 avril 2022. Récupérations les 25 avril et 29 avril 2022 (matin).



LISTE FORMATEUR VOILERIE

Loïc HARDOUIN

DNAP Beaux Arts
BT ouvrage métallique
CAP dessin ouvrage métallique
BEP ouvrage métallique
Voilier depuis 1992
Formateur depuis septembre 2017



Certificat de qualification professionnelle

Voilier nautique / ouvrier voilier

[Code Certif Info n°90231]

Niveau

Sans niveau spécifique

Objectif

A partir d'un plan ou descriptif, l'ouvrier voilier doit exécuter en toute autonomie toutes les opérations de fabrication des voiles, tauds et capotes. Il fabrique également de la sellerie comme les housses et les bâches.

Toutes ces opérations sont menées sur des matières modernes (polyester, nylon) et traditionnelles.

Il doit aussi savoir effectuer des réparations courantes sous les conseils du maître voilier : relever les cotes sur le bateau en vue de la fabrication sur mesure ou effectuer toutes les opérations de matelotage sur câble et filin textile.

Programme

Etudes de la dynamique voile, gréements, types de coupes (CAO, tables traçantes), connaissances du matériel (machines, presse à sertir, à manchonner, fer à chaud) et des matériaux (filins, cordages, tissus, câbles, profils de mats), fabrication, réparation, enrouleurs, matelotage, gestion de la fabrication et analyse des coûts.

Modalités d'admission

PRÉ - REQUIS

Pour cette formation, seules l'expérience nautique et une pratique courante de la voile sont appréciées. Les expériences textiles (couture, matériaux souples) sont évidemment appréciées.

Débouchés

Classé en E dans la catégorie Ouvrier.



Certificateur

CPNE des entreprises relevant de la navigation de plaisance

Valideur

CPNE des entreprises relevant de la navigation de plaisance

Cette certification remplace

• [CQP ouvrier voilier](#)

Pour en savoir plus

<http://www.fin.fr/contenus/les-dossiers-du-nautisme/talents/la-formation-la-francaise/les-organismes-de-formation-references-par-la-fin#electro>

Domaine(s) de formation

23630 : Voilerie

Groupes formation emploi (GFE)

L : Textile, habillement, cuir

Accessibilité :

VAE



Formation initiale



Appr.

N.C.

Formation continue

N.C.

Contrat de pro

N.C.

Demande individuelle

N.C.

Textes officiels

Informations mises à jour le 12/07/2016 par Certif Info.